

# Recensement des chemins ruraux à Sadirac

*point au 31 août 2025*

Avec AM Limouzineau-Gonin et Caroline Soubiran,  
du  
Collectif citoyen Sadirac - Transition

Et la participation de Yves Chassagne, ancien maire de Sadirac



# Co-construction avec la mairie en cours



**Mars 2024 : réunion sur la thématique des mobilités à Sadirac Collectif citoyen/maire et adjoints**

**Début des travaux sur les chemins ruraux de Sadirac du duo Caroline/AMLG avec Yves Chassagne**

**Septembre-Octobre 2024, présentation du premier résultat des travaux bénévoles**

**Novembre/décembre travaux avec Sandrine Barrois, directrice des services de la mairie de Sadirac**

**30 janvier 2025 : vote du Conseil municipal décidant le recensement des chemins ruraux de la commune**

**Mars 2025 travail avec Aude Artaud, responsable administratif de l'urbanisme pour valider le positionnement des débuts et fins des CR**

**Travail avec Maryse Chiron-Charrier, désormais en charge des mobilités au sein de la CCC**

**Création d'un groupe de travail au sein de la Commission « environnement et cadre de vie » des élu.es, réunion le 16 avril 2025**



# Comment avons-nous fait?



## Nos mémoires

Les outils numérisés : cadastre, géoportail, visorando etc.

## Visites terrain

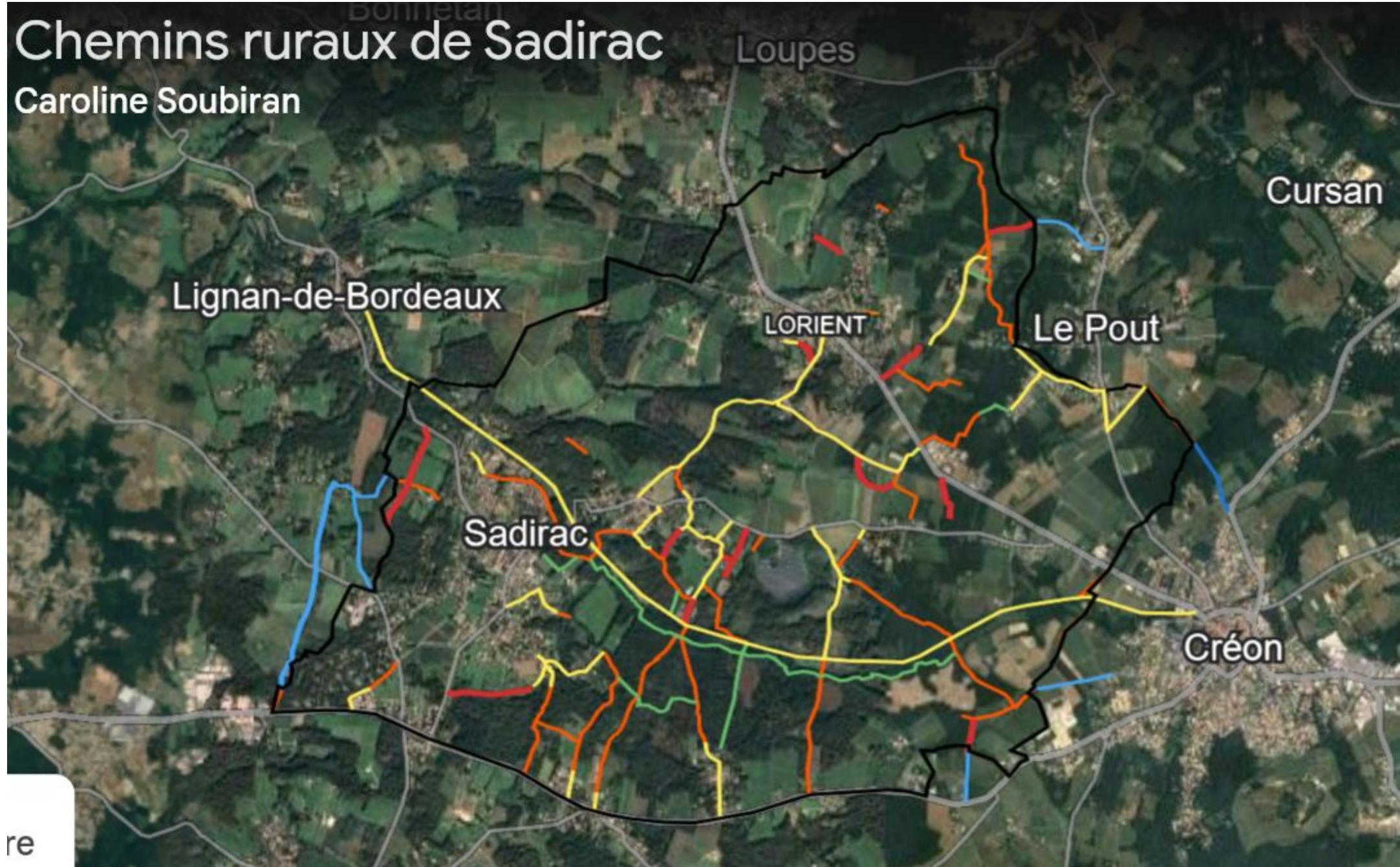
Etablissement d'un tableau excel répertoriant au fur et à mesure les CR, les parties carrossables, la continuité avec les voies communales ou les CR des communes voisines, corrigés peu à peu en croisant nos informations par ex avec Yves Chassagne.  
Nous mettons à jour pas à pas les données.

Etablissement d'une cartographie précise des trajets.

Travail avec la mairie, élu.es et agents : notre collaboration est entrée dans les mœurs

# Chemins ruraux de Sadirac

Caroline Soubiran





# Point au 31 août 2025



**44 chemins ruraux** répertoriés : tableau *excel* mis à jour au fur et à mesure

Localisation précise avec mention des références cadastrales et cartographie

Etat des lieux décrit et notamment cas des chemins bouchés

Identification de quelques chemins « stratégiques » méritant d'être entretenus ou ré-ouverts

**Enquête publique non encore lancée** du fait de l'absence prolongée de la DGS pour raisons de santé

**PDIPR à Sadirac** et dans la CdC du Créonnais, mise à jour démarrée cet été



# PDIPR

## Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée



La CdC du Créonnais avait interrompu son travail de création de nouveaux itinéraires sur son territoire

Maryse Chiron-Charrier, depuis sa prise de responsabilité à la CdC en 2025 sur les questions de mobilités, a ré-activé le dossier. Réunion à la mairie avec MCC, Patrick Lebars et Aude Artaud le 25 juin 2025 pour organiser notre collaboration. NB : nos interlocuteurs= le vice-président de la CdC Bernard Pagès, et William Izquierdo salarié de la CdC.

Caroline est désormais référente citoyenne sur ce sujet pour Sadirac et participe aux réunions à la CdC et à la mairie avec MCC.

Notre travail d'inventaire des chemins ruraux et notre collaboration fluide avec la mairie ont été précieux pour avancer rapidement et proposer des « boucles ».

Caroline est très sollicitée ...



## Itinéraires, statuts juridiques, état des chemins de promenade et de randonnée,



Créer une « boucle » de promenade ou de randonnée n'est pas facile : obstacles géographiques, matériels et juridiques.

Quand nous nous promenons nous passons là où un sentier est praticable.

Nous empruntons indifféremment, sauf interdiction, des sentiers « propriétés privées de la commune » (Chemins ruraux inventoriés) et des sentiers « propriétés privées de particuliers ».

Dans les deux boucles créées par l'ACR *Les petits chemins sadiracais*, il y a plusieurs parties sur des chemins privés de particuliers, qui ont donné leur accord.



## Boucles, suite



**Pour le PDIPR, la question du statut juridique des sentiers proposés est importante.**

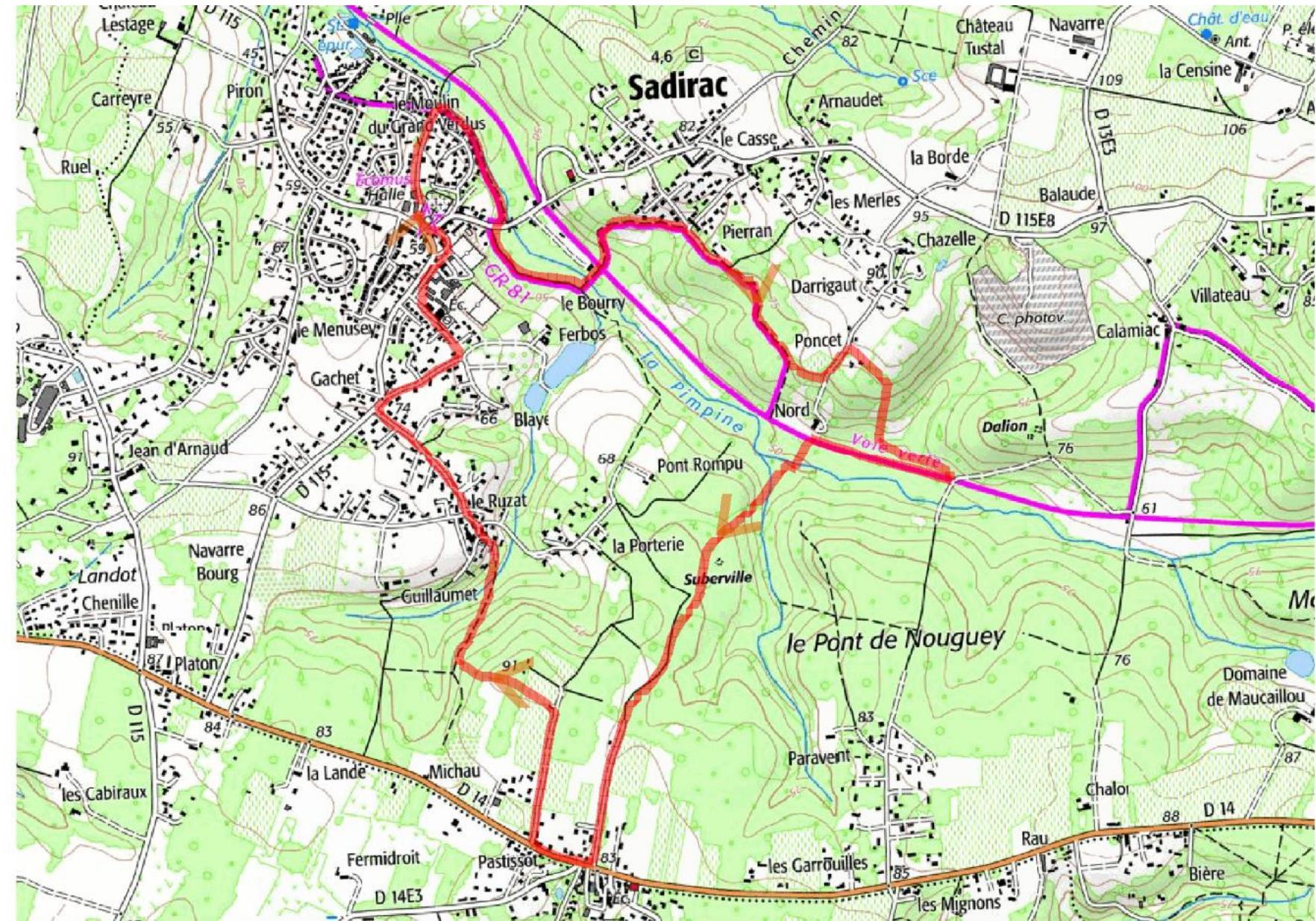
**Priorité est donnée aux chemins ruraux « propriétés privées de la commune ».**

**Ensuite il peut y avoir accord écrit, une convention, pour un usage d'une partie de « propriété privée d'un particulier ». Solution efficace mais fragile.**

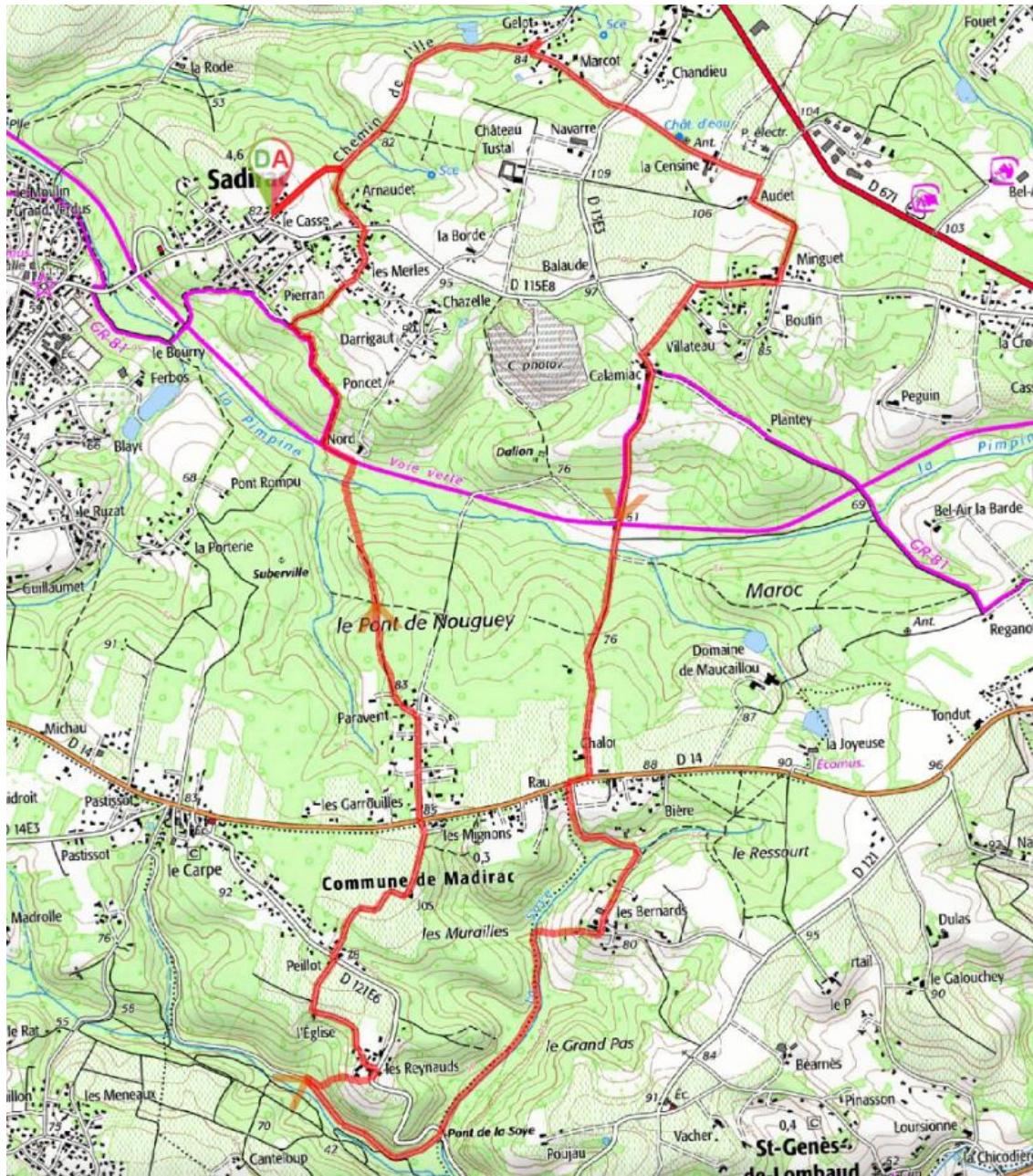
**Pour le PDIPR comme pour tout ce qui concerne les itinéraires de promenade ou de randonnée, la question de l'accessibilité des chemins ruraux « propriétés privées de la commune » est importante, d'où nos efforts pour impulser un nouvel élan sur ce sujet.**

**Nous avons attiré l'attention de nos élu.es sur plusieurs cas d'obstruction sur des CR que nous estimons « stratégiques ».**

# PDIPR proposition boucle 8 km par Caroline août 2025



# PDIPR proposition boucle 12km par Caroline août 2025





# Chemins ruraux de Sadirac quelle suite donner à nos travaux?



Nous sommes là aujourd’hui pour en débattre.

Caroline a fait l’expérience d’une association citoyenne qui a réouvert un chemin rural à Bonnetan.

La Loi donne un statut intéressant aux associations citoyennes

Code Rural : Article L161-11

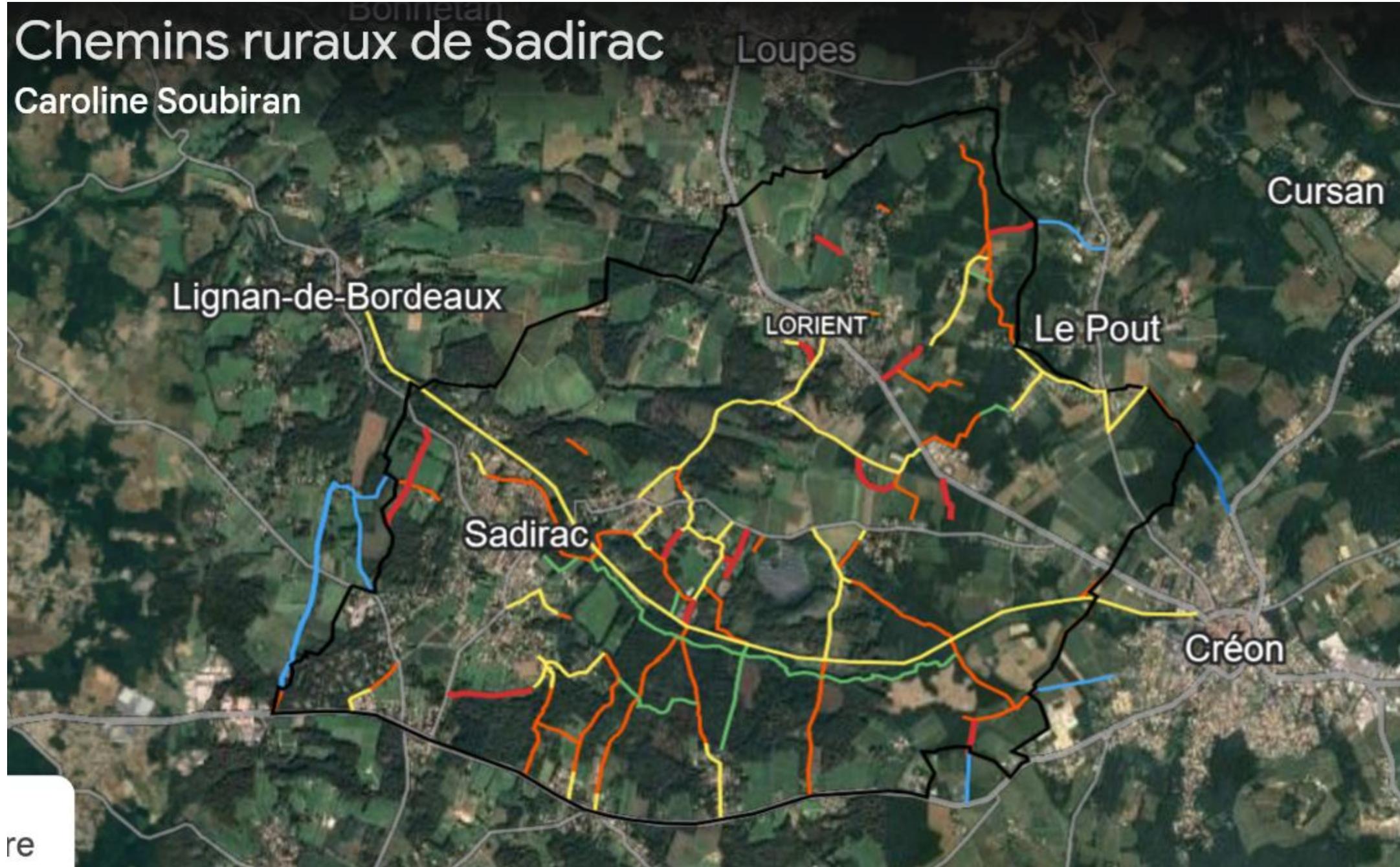
Modifié par LOI n°2022-217 du 21 février 2022 - art. 104

*En l'absence d'association syndicale, la commune peut autoriser, par convention, une association régie par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association à restaurer et à entretenir un chemin rural. Cette convention ne vaut pas engagement de la commune à prendre en charge l'entretien du chemin rural.*

En avons-nous besoin à Sadirac, en avons-nous les forces? Avec quels objectifs?

# Chemins ruraux de Sadirac

Caroline Soubiran





# Cartographie sous google earth (évolutive)



[Https://earth.google.com/earth/d/1L6ow1titRDhpwYMjWsNKUWk1Q60gjbPl?usp=sharing](https://earth.google.com/earth/d/1L6ow1titRDhpwYMjWsNKUWk1Q60gjbPl?usp=sharing)





# Cartographie sous google earth (évolutive)



Légende :

**CR orange = chemins ruraux sadiracais**

**CR rouge épais = CR obstrués**

**CR vert = chemins ruraux privés à Sadirac**

**CR bleu = chemins contigus sur communes voisines**

**VC jaune = voies carrossables officielles ou à inventorier**

**NB piste cyclable est ici en jaune**

